



NEWSLETTER DE L'ÉNERGIE
SERVICE DE L'ÉNERGIE ET
DE L'ENVIRONNEMENT

Chaud-froid

Chères lectrices, chers lecteurs,

À l'approche des premiers frimas, la thématique du chauffage revient sur le devant de la scène. Cela a inspiré le premier sujet traité par notre nouveau concept de communication: « VRAI ? / FAUX ? ». D'ailleurs, si vous souhaitez qu'un sujet soit démystifié dans ce format, vous pouvez nous en faire part en ligne. Nous vous rappelons également les nouvelles conditions du programme « chauffez renouvelable ». En outre, nous avons créé une fiche imprimable « Aides au remplacement des chauffages électriques », destinée aux propriétaires devant se mettre en conformité avant le 1er janvier 2030 dans le Canton de Neuchâtel.

À noter également : l'allègement des conditions relatives au rafraîchissement grâce aux pompes à chaleur (PAC) réversibles.

Enfin, ne manquez pas notre prochain Lunch-Énergie, dont les détails figurent dans la rubrique agenda.

Bonne lecture.

RAPPEL

Dès le 1er janvier 2030, l'utilisation de chauffages électriques fixes à résistance dans les bâtiments sera proscrite, idem pour les chauffe-eaux électriques centralisés dans les bâtiments d'habitation. Ce, en vertu des articles 54 et 55 de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn). Plus d'information [sur la page dédiée](#).

Sommaire

- Chauffage des bâtiments
 - « Chauffez renouvelable »: nouvelles conditions
 - « Les pompes à chaleur ne font pas exploser la facture d'électricité : VRAI ? / FAUX ? »
 - Fiche imprimable « Aides au remplacement des chauffages électriques »
- Rafraîchissement estival via les PAC réversibles : assouplissement de la législation
- Selon vous, quels sont les « mythes énergétiques » à rectifier ?
- Agenda

Chauffage des bâtiments

« chauffez renouvelable » : nouvelles conditions

chauffez renouvelable

Pour qui souhaite s'affranchir de l'électrique ou du fossile, le conseil incitatif gratuit « chauffez renouvelable » est un excellent début. Les conditions ont évolué depuis le 1er septembre 2026 :

- Les bâtiments disposant d'un CECB Plus de moins de cinq ans sont désormais exclus du programme.
- Pour un même propriétaire, le nombre de conseils incitatifs subventionnés dispensés par la même personne - voire la même société de conseil - est limité à quatre au maximum par année.

[Consulter les nouvelles conditions générales](#)

« Les pompes à chaleur ne font pas exploser la facture d'électricité: VRAI ? / FAUX ? »



D'ici fin octobre, nous lancerons un nouveau concept de communication pour le grand public. Il se déclinera sous la forme de publications sur les réseaux sociaux via les comptes officiels du canton. Ces « posts » renverront à une page internet ad hoc offrant des informations neutres et vérifiées, permettant un usage rationnel de l'énergie.

Suivre le Canton sur les réseaux sociaux

Fiche imprimable « Aides au remplacement des chauffages électriques »



À la demande de certains de nos partenaires, nous avons compilé les informations relatives au remplacement des chauffages électriques disponibles sur nos pages web, dans un document au format PDF. Il se destine aux professionnels souhaitant pouvoir remettre à leur clientèle un document imprimé émanant du SENE. La fiche est disponible sur la page « [Énergie : espace des professionnels](#) », sous « Ressources diverses ».

Télécharger la fiche en PDF

Rafrâichissement estival via les pompes à chaleur (PAC) réversibles : assouplissement réglementaire



Le Conseil d'État a décidé d'assouplir l'article 19 du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn). Ainsi, dès à présent, il est possible de renoncer à l'automatisation des stores automatisés — auparavant légalement prérequis — mais :

- uniquement dans les habitations;
- si une installation solaire photovoltaïque compense l'électricité nécessaire à la production et à la distribution de froid;
- et pour autant que le rafraîchissement soit assuré exclusivement par une PAC réversible (donc sans production supplémentaire de froid avec une climatisation).

[Consulter l'information brève du Conseil d'État](#)

Selon vous, quels sont les « mythes énergétiques » à rectifier ?



Notre nouveau format de vulgarisation « VRAI ? / FAUX ? - Mythes et réalités sur l'énergie » a pour objectif de présenter des informations factuelles sur les thématiques énergétiques, afin d'offrir une vision claire et vérifiée aux habitantes et habitants du canton.

Vous souhaitez voir un sujet traité ? Remplissez notre bref formulaire en ligne sans attendre !

[Proposer un sujet](#)

Agenda

30 octobre 2026

11h45 – 13h45

Laténium

LUNCH-ÉNERGIE

Rouler électrique : comment lever les freins ?

Cliquez maintenant ci-dessous pour découvrir le programme et vous inscrire.

Nombre de places limité. Inscription jusqu'au 26.10.2026

[S'inscrire à la prochaine conférence](#)



Service de l'énergie et de l'environnement

Rue du Tombet 24

2034 Peseux

T. 032 889 67 30

sene@ne.ch

Ouvrir la newsletter dans votre navigateur

Vous recevez ce mail car vous avez rejoint la newsletter du site newsletter.ne.ch avec l'adresse gregory.porret@ne.ch.

[Se désinscrire](#) pour ne plus recevoir de mails de notre part.